

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 0
Date de la convocation : 08/12/2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Étaient présents : Mmes. et Mrs. : BAILLIET Gilbert, CHARPENTIER Aline, DEMARLY Benjamin, LAMBLIN Charlotte, LEMPEREUR Stéphanie, LEROY Jean-Charles, PANNECOUCKE Vincent, Mélodie PILON, VOLLEREAUX Bernard, WARZÉE Bernadette

Était absente et excusée : Mme. BRÉMARD Marie-Ange

Secrétaire de séance : Mme. LEMPEREUR Stéphanie

Délibération n° 2020-46

Objet : Liste exhaustive de l'ensemble des dépenses à imputer au compte 6232 ("Fêtes et cérémonies")

Le Décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces jointes exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce Décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-02410 du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2020 :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les dépenses ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2020.

Délibération n° 2020-47

Objet : Remplacement des menuiseries, installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et rénovation énergétique des murs – Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet de remplacement des menuiseries, d'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et de rénovation énergétique des murs.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un tel investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant total HT.

Le montant de cette opération s'élève à 62 915 € HT.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin :

- De se positionner pour le remplacement des menuiseries, l'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et la rénovation énergétique des murs
- De solliciter une subvention au titre de Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant HT
- De l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De se positionner pour le remplacement des menuiseries, l'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et la rénovation énergétique des murs.
- De solliciter une subvention au titre de Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant HT
- D'autoriser madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Délibération n° 2020-48

Objet : Remplacement des menuiseries, installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et rénovation énergétique des murs – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet de remplacement des menuiseries, d'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et de rénovation énergétique des murs.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un tel investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL à hauteur de 60 % du montant total HT.

Le montant de cette opération s'élève à 62 915 € HT.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin :

- De se positionner pour le remplacement des menuiseries, l'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et la rénovation énergétique des murs
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et DSIL à hauteur de 60 % du montant HT
- De l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De se positionner pour le remplacement des menuiseries, l'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et la rénovation énergétique des murs
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL à hauteur de 60 % du montant HT
- D'autoriser madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Délibération n° 2020-49

Objet : Installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la DSIL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet d'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un tel investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL à hauteur de 60 % du montant total HT.

Le montant de cette opération s'élève à 3 956,67 € HT.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin :

- De se positionner pour l'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL à hauteur de 60 % du montant HT
- De l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De se positionner pour l'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL à hauteur de 60 % du montant HT
- D'autoriser madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Délibération n° 2020-50

Objet : Installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal – Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet d'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un tel investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant total HT.

Le montant de cette opération s'élève à 3 956,67 € HT.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin :

- De se positionner pour l'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal
- De solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant total HT
- De l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De se positionner pour l'installation d'un nouveau mode de chauffage au logement communal
- De solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne à hauteur de 20 % du montant total HT

Délibération n° 2020-51

Objet : Renouvellement du contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture souscrit avec la Société Protectrice des Animaux arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le renouvellement de ce contrat pour l'année 2021 est proposé à la commune, au tarif forfaitaire de 173 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour le renouvellement de ce contrat pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter le renouvellement, pour l'année 2021, du contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture souscrit avec la Société Protectrice des Animaux
- Décide d'autoriser madame le Maire à signer et renvoyer le contrat ainsi établi au siège de la Société Protectrice des Animaux basé à Paris

Délibération n° 2020-52

Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes à la Fédération Départementale des MJC dans le cadre du cinéma itinérant

Madame le Maire informe au Conseil Municipal avoir reçu un mail de la Fédération Départementale des MJC sollicitant l'occupation de la salle des fêtes de Goudelancourt-lès-Pierrepont pour l'organisation de ses activités courant 2021.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur la suite qu'il souhaite donner à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la Fédération Départementale des MJC à occuper la salle des fêtes de Goudelancourt-lès-Pierrepont pour l'organisation de ses activités courant 2021.

Délibération n° 2020-53

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Madame le Maire expose les points suivants :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
 - Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS,
 - Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,
- La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :
- suivi des dossiers,
 - mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
 - conseil auprès des collectivités,
 - suivi administratif du contrat.
- Que le contrat d'assurance prend effet le 1^{er} janvier 2021 (1^{er} jour du mois suivant la date de réception au CDG) et expire automatiquement le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 juin 2019 décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %.

Article 1 :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

◆ **Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'LR.C.A.N.T.E.C.**

Option n° 1 :

Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 1 %

Au taux de l'assureur s'ajoute **0,2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

◆ La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

◆ La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 (1^{er} jour du mois suivant la date de réception au CDG) jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 :

- Autorise madame le Maire à signer le contrat d'assurance, ainsi que les actes en résultant,
- Autorise madame le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Questions diverses :

- 1) Travaux de réfection du clocher de l'église : une réponse fin janvier 2021 est demandée aux architectes souhaitant se positionner sur l'étude du dossier de consultation.
- 2) Ralentisseurs : le dossier est toujours d'actualité. L'ADICA sera contactée pour qu'EUROVIA puisse intervenir pendant les grandes vacances scolaires. En cas d'impossibilité, un report de validité de la subvention allouée à la commune pourra être sollicité.
- 3) Sinistre sur les poteaux en bois en direction de Pierrepont : les gendarmes sont venus faire les constatations. Une plainte a été déposée en gendarmerie, sans tiers connu. L'assureur de la commune a été contacté : un devis de réparation de la partie bitumée a été demandé à EUROVIA. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.
- 4) La commune sollicitera les gendarmes afin que des contrôles sur la vitesse dans le village soient effectués plus régulièrement.

- 5) Intervention du chantier d'insertion de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde : les travaux demandés sur le mur du cimetière sont trop importants pour ce dispositif. En revanche, la rénovation du calvaire (remise au propre, peinture de la croix) est retenue pour juin 2021. Le Conseil Municipal s'interroge sur l'idée de conserver ou non les barrières.
- 6) La subvention au titre de Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'achat d'un tracteur communal a été accordée au taux de 25 %. L'accord écrit devrait nous parvenir prochainement.
- 7) La subvention sollicitée au titre de Aisne Partenariat Investissement du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'achat d'un ordinateur pour la Mairie a été refusée car la thématique n'est pas éligible et la subvention doit être au minimum de 600 €.
- 8) Madame Carole RIBEIRO, chargée de secteur routier de l'Unité LAON-VERVINS de la Voirie Départementale de l'Aisne, a été contactée pour la création d'un passage piétons sur la RD 25 : ces travaux sont à la charge de la commune, tant la création que la peinture.
- 9) Concernant la distribution des colis des anciens prévue samedi 19 décembre prochain, une petite carte sera remise à chaque bénéficiaire. Madame le Maire fait un appel auprès des Conseillers Municipaux disponibles entre 10h00 et 12h00 : madame CHARPENTIER, madame WARZÉE, monsieur DEMARLY, monsieur LEROY, monsieur PANNECOUCKE et monsieur VOLLEREAUX répondent présents pour cette distribution.
- 10) Le Conseil Municipal valide la proposition faite par madame le Maire d'offrir un ballotin de chocolats par famille en guise de présentation des vœux 2021.
- 11) La décoration de Noël mise en place dans le village a été félicitée.
- 12) Le redimensionnement de la cour du logement communal pour la salle des fêtes est à envisager à l'avenir.
- 13) Entretien du village : le Conseil Municipal s'interroge sur la continuité du partenariat avec TED et réfléchit sur l'idée, après étude des besoins de la commune et des aides possibles, de recruter une personne en contrat aidé pour le printemps 2021. À revoir en janvier 2021.

BAILLIET Gilbert	LEROY Jean-Charles
BRÉMARD Marie-Ange	PANNECOUCKE Vincent
CHARPENTIER Aline	PILON Mélodie
DEMARLY Benjamin	VOLLEREAUX Bernard
LAMBLIN Charlotte	WARZÉE Bernadette
LEMPEREUR Stéphanie	